

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

-----

COMMUNE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

-----

CANTON VALLON PONT D'ARC

**ARRETE : AM\_23\_2025**

ARRETE AUTORISANT ET REGLEMENTANT LA PLACE DE LA BLACHE - THEATRE GUIGNOL

**ARRETE**

**Portant réglementation de la circulation, sur la Place de La Blache sur le territoire de la commune de Laurac-en-Vivarais à l'occasion d'un théâtre Guignol.**

Le Maire de la commune de Laurac-en-Vivarais,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code de la route et notamment ses articles R110-1, R 110-2, R 411-8, R 411-25,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande présentée par l'association le 12 mars 2025.

**CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité des usagers et de l'organisateur lors du déroulement du théâtre Guignol, il y a lieu de réglementer la circulation sur la Place de la Blache.

**ARRETE**

**Article 1 -**

A l'occasion du Théâtre Guignol, la circulation et le stationnement seront réglementés sur la Place de La Blache le **dimanche 16 mars 2025 de 8h00 à 18h00.**

**Article 2 -**

Le théâtre Guignol pourra installer un chapiteau sur la Place de la Blache afin de donner un spectacle pour les enfants.

**Article 3 -**

Il est strictement interdit de planter et de faire des trous dans le revêtement de la Place de la Blache.

**Article 4 -**

La Place de la Blache devra être remise en état et nettoyée après utilisation

**Article 5 -**

- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de Largentière

- Monsieur le maire de la commune de Laurac-en-Vivarais

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché par les soins de Monsieur le maire de Laurac-en-Vivaraïs.

Fait à Laurac-en-Vivaraïs

Le 14 mars 2025

Le Maire,

Didier NURY

Destinataires :

M. le Maire de Laurac-en-Vivaraïs

M. le commandant du groupement de gendarmerie de Largentière

M. le directeur du service départemental d'incendie et de secours de Privas

M. Ludovic Bany "Théâtre Guignol"

